

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 21 MARS 2024

Convocations adressées le : Jeudi 14 mars 2024  
Nombre de délégués titulaires présents : 6  
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2  
Nombre de pouvoirs attribués : 3  
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11  
Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Christian GATARD ;  
Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Régis SALIC ; Michel PADONOU

### **Suppléants sans voix délibérative :**

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Christian GATARD de Frédéric AUGIS  
Franck MAZET de Brigitte PINEAU  
Christophe BOULANGER de Laurent RAYMOND

### **Absents excusés:**

Aude GOBLET ; Sébastien MARAIS ; Cédric DE OLIVEIRA ; Nathalie SAVATON ;  
Gérard SERER ; Michel GILLOT ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; EVELYNE DUPUY

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET

**C 24/03/10 – ETUDE MOBILITE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE  
FINANCEMENT POUR UNE ETUDE MOBILITE ET STATIONNEMENT SUR LA  
PORTE EST METROPOLITAINE, DU FERROVIAIRE AUX RIVES DU CHER**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le Syndicat des Mobilités de Touraine a signé le contrat du projet partenarial d'aménagement de la « Porte est métropolitaine, *du ferroviaire aux rives du Cher* » le 06 décembre 2023, aux côtés de l'Etat, la Région Centre-Val de Loire, Tours Métropole Val de Loire, la Ville de Saint-Avertin, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, la Ville de Tours, SNCF Gares et connexions, Cofiroute et l'Etablissement Public Foncier du Val de Loire.

Cette convention a pour objet la préfiguration d'un cadre opérationnel des travaux d'aménagement et de reconfiguration urbaine de ce secteur concentrant à la fois de nombreuses fonctions ferroviaires, économiques, commerciales et de loisirs et de multiples enjeux environnementaux et de qualité d'espace public.

Les enjeux de mobilité sont également au cœur de ce projet. Les partenaires portent les objectifs transversaux de pacifier les espaces urbains en y limitant le trafic motorisé de transit et de favoriser le développement des modes actifs et des transports en commun.

Une étude mobilité et stationnement est prévue au titre de l'article B.5.2 du contrat de préfiguration. Elle vise à accompagner les futures études d'impacts des projets, tant dans la compréhension du fonctionnement actuel du secteur que dans la préfiguration des déplacements multimodaux futurs, et à aider au dimensionnement de certaines voiries et équipements.

L'étude est sous pilotage du Syndicat des Mobilités de Touraine avec un co-financement, dont la répartition est la suivante : le Syndicat des Mobilités de Touraine finance à hauteur de 20%, l'Etat à hauteur de 50%, Tours Métropole Val de Loire à hauteur de 20%, SNCF Gares et connexions à hauteur de 5% et Cofiroute à hauteur de 5%, pour un montant total estimé de 200 000€ HT. La convention permet de préciser les modalités de financement, en particulier les appels de fonds, le contenu de l'étude et sa gouvernance.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** Le contrat de projet partenarial d'aménagement de la porte est métropolitaine, du ferroviaire aux rives du Cher signé le 06 décembre 2023 ;

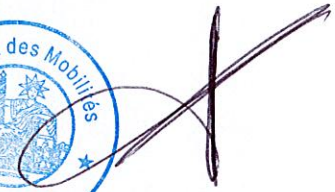



En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de financement annexée à la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---